

AVIS EMIS PAR LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

Lors de la réunion du CHSCTA du 16 avril 2020

AVIS 3	SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION
<p><i>« Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni en audioconférence le 16 avril 2020 demande que la présomption d'imputabilité au service et la reconnaissance de maladie professionnelle soient systématiques pour tout agent ayant contracté le Covid 19, alors qu'il exerçait ses fonctions dans la période correspondant à la période d'incubation, en présence d'élèves ou dans tout local ayant accueilli des élèves pendant la même période. »</i></p> <p><i>Vote : 6 voix « pour », 0 voix contre, 1 abstention</i></p>	<p><i>L'académie de Lyon est en attente de directives nationales à ce sujet.</i></p> <p><i>Le 29 avril 2020</i></p>